## APJB/ REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-	
	ASSEMBLÉE NATIONALE
	SEGRETARIAT ADMINISTRATIF
	Arrivée le 08/05/18 à 15h20
I	Rétour le
	Nº d'Enregistrement 309/L

## COURTIER ARRIVEE COURTIER ARR

## LOI N° 2015-16 DU 20 MARS 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de crédit-bail signé à Djeddah, le 10 decembre 2014

entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'une Centrale thermique de 120 MW à MARIA GLETA (PHASE I) en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 12 mars 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de crédit-bail, signé à Djeddah, le 10 décembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'une Centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta (PCCTMG) Phase I en République du Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2015.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, le Ministre de ÉEnergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables,

Komi KOUTCHE

Barthélémy D. KASSA

AMPLIATIONS: PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEPPD 2 MERPMEDER 2 -AUTRES MINISTERES 25 -SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

